

MINUTES OF THE MEETING

DATE: 08/02/2021

HOURS: 15h30-18h00

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
1. Approval agenda and report		
1.1 Report Previous meeting (<i>approval</i>)	Le président remercie les membres pour leurs contributions apportées concernant la note sur la concentration CO2. Le rapport est approuvé à condition de tenir compte des feedbacks apportés par Sciensano, l'ONE et l'AViQ.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport approuvé à condition de tenir compte des remarques de l'ONE, la FWB et Sciensano.
1.2 Agenda (<i>approval</i>)	Ajout de points : <ul style="list-style-type: none"> - 3.3 Variant sud-africain - 10.2 Communication à l'attention des médecins en rapport des procédures Sciensano - 10.3 Adaptation décrets - 10.4 Vague de froid 	<ul style="list-style-type: none"> • Agenda approuvé
1.3 RMG Dashboard (<i>information</i>)		
2. Situation overview (information)		
2.1 Epidemiological overview (<i>information – Sciensano</i>)		
3. Prevention		
3.1. RMG view on mandatory testing on day 1 and 7 of quarantine (<i>Feedback RMG members</i>)	La semaine dernière, le RMG a de nouveau traité la question de la nécessité de rendre un deuxième test obligatoire (au jour 7 de la quarantaine obligatoire) dans le cadre d'un contact à haut risque (HRC). Pour le test en	Le RMG soutient le dépistage obligatoire des résidents (>6 ans) revenant d'une zone rouge dans un contexte où les déplacements non essentiels sont interdits ou fortement déconseillés. Cette approche

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>question (et dans ce cadre prédéfini), le RMG a rendu un avis négatif (voir rapport RMG du 04/02/2021).</p> <p>Une question similaire est maintenant soumise au RMG, à savoir si le test au jour 1 de la quarantaine ne doit pas idéalement être toujours considéré comme une nécessité pouvant être rendue obligatoire le cas échéant. Ceci permettrait de mieux éclairer les décideurs politiques quant à un contrôle éventuel en ce domaine car une grande partie des voyageurs revenant d'une zone rouge ne se fait pas tester. Un tel degré de non-respect est difficilement conciliable avec le contexte épidémiologique actuel.</p> <p>Dans des avis antérieurs, on a toujours souligné l'importance d'un test le plus vite possible après un risque de contamination afin de pouvoir ainsi briser rapidement la chaîne de contamination, d'où l'importance de ce test précoce dans la stratégie de gestion actuelle. Malgré que dans les directives actuelles, ce test soit très fortement recommandé, il n'est pas fait mention dans ces directives d'une obligation éventuelle. D'où la demande de discuter de ce dernier aspect.</p> <p>Les membres du RMG déclarent une nouvelle fois qu'ils n'estiment pas souhaitable d'imposer un test obligatoire pour <i>tous</i> les cas (tous les HRC et toutes les personnes revenant de voyage). Un test demeure un acte médical et par conséquent ne peut être exigé car ceci constitue une atteinte à l'intégrité physique. Les membres insistent en particulier sur l'impact d'un test obligatoire chez les enfants. Le RMG se réfère à cet égard à son avis du 04/01/2021. Par ailleurs, un test doit être considéré dans l'ensemble des mesures et dans ce contexte, la quarantaine atténuée (en partie) le risque si une personne refuse de se faire tester.</p> <p>Les Communautés disposent par ailleurs déjà d'initiatives locales pour exercer un contrôle si nécessaire. Ainsi en Flandre, on doit se présenter au centre de test, même si on peut refuser le test. En Wallonie, des <i>field agents</i> (agents de terrain) effectuent des contrôles auprès de citoyens qui après 5 tentatives de contact par le call center sont injoignables, après quoi il est</p>	<p>est cohérente avec l'obligation pour les non-résidents, qui doivent déjà présenter un résultat de test négatif pour pouvoir voyager en Belgique, et s'inscrit également dans l'objectif de limiter l'importation et la circulation des VOC.</p> <p>Le RMG réitère que toutes les indications de tests qui ne relèvent pas de ce champ d'application sont fortement recommandées mais ne sont pas automatiquement requises, car il s'agirait d'une violation de l'intégrité physique et il existe déjà une obligation d'isolement et/ou de quarantaine dans ces cas. L'inspection sanitaire peut toujours imposer des tests dans des cas spécifiques si la situation locale l'exige.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>possible de faire appel aux autorités locales de maintien de l'ordre. En dépit du fait qu'en Wallonie, le cadre légal pour un testing obligatoire soit prévu, celle-ci signale qu'en réalité l'obligation de test n'est pas appliquée en raison notamment du respect de l'intégrité physique et vu que la quarantaine et l'isolement, eux, sont obligatoires.</p> <p>En vue d'une cohérence entre les mesures existantes et dans un contexte où les voyages non essentiels sont interdits ou fortement déconseillés, le RMG peut toutefois admettre l'obligation d'un test pour les résidents (> 6 ans) qui reviennent de voyage puisqu'un test obligatoire avant l'entrée sur le territoire est imposé aux non-résidents. Nous nous trouvons aussi actuellement dans une situation où nous sommes confrontés à des variants du COVID susceptibles d'avoir une incidence négative sur le déroulement de la campagne de vaccination, ce qui souligne l'importance de tester les voyageurs et renforce l'interdiction des voyages non essentiels.</p> <p>Compte tenu du contexte évoqué ci-dessus, ainsi que de l'importance de la cohérence et du testing, le RMG soutient la réalisation obligatoire d'un test auprès des résidents (> 6 ans) qui reviennent d'une zone rouge dans un contexte où les voyages non essentiels sont interdits ou fortement déconseillés.</p>	
<p>3.2. Alternative accommodation for index cases (<i>information, discussion – Federated entities</i>)</p>	<p>Comme évoqué déjà lors de réunions précédentes du RMG, l'aspect budgétaire, principalement, subsiste concernant cette question.</p> <p>La Flandre aussi déclare que des considérations financières, entre autres, peuvent constituer un frein pour des patients potentiels susceptibles de recourir à ce type d'hébergement. Actuellement en Flandre, il est possible de faire appel à des centres de convalescence, mais ceci entraîne un coût d'environ €52 par jour.</p> <p>Puisque cette thématique, y compris son aspect financier, est présente depuis le début de la crise et sort du champ d'action du RMG en raison</p>	<p>Le RMG transférera le point à la Préparatoire, où il pourra être abordé plus amplement ainsi que les aspects budgétaires qui y sont liés.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>notamment de son angle d'approche politique, le RMG décide qu'il est plus opportun de poursuivre la discussion de ce point au sein de la Préparatoire.</p>	
<p>3.1. Protocols on ventilation and aeration (Feedback RMG members)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposition of a AM (on the basis of the law on product standards) aimed at temporarily prohibiting the placing on the market of devices bearing the words "against corona, destroys 99.9% of bacteria and viruses, ..." 	<p>La proposition d'Arrêté Ministériel concernant les appareils de ventilation avançant une efficacité contre le COVID-19 a été partagée avec les membres RMG ce lundi 08/02/2021.</p> <p>Les feedbacks des membres RMG le concernant sont attendus pour ce mercredi 10/02/2021 à 10h.</p>	<p>Les membres RMG rendront leur feedback concernant la proposition d'AM pour mercredi 10/02/2021 à 10h.</p>
<p>3.2. South African variants</p>	<p>Le président du RMG demande s'il faudrait prendre des mesures supplémentaires, plus ciblées, pour limiter la propagation du variant sud-africain. Lors du dernier rapport sur le séquençage, il a été fait mention de la détection de 99 échantillons positifs au variant 501Y.VE, et ceci souvent en lien avec un certain nombre de foyers. Il existe en outre des indications que le vaccin AstraZeneca n'offre pas une même protection contre ce variant.</p> <p>Sciensano confirme en tout cas de nouveau que les mesures existantes s'appliquent à tous les variants ; la question posée ci-dessus sera débattue lors du RAG épidémiologie mercredi prochain.</p> <p>L'attention est également attirée sur les foyers en province de Luxembourg à caractère potentiellement transfrontalier.</p> <p>Le RMG remettra ce point à l'agenda le jeudi 11/02/2021.</p> <p>Par ailleurs, il n'est pas possible de distinguer le variant sud-africain (SA) du variant "classique" avec les tests PCR actuels utilisés en ce moment pour le diagnostic. Il pourrait éventuellement s'avérer utile de développer un test</p>	<p>Le RMG remettra ce point à l'agenda du RMG de ce jeudi 11/02/2021 dans le cadre de l'aperçu épidémiologie du RAG.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>PCR spécifique détectant les mutations en position 484, puisque ces mutations apparaissent aussi indépendamment du variant sud-africain.</p> <p>En outre, un contrôle plus strict des voyageurs en provenance d'Afrique du Sud pourrait retarder la propagation. Il ne faut toutefois pas oublier que selon toute probabilité, des variants circulent qui n'ont pas encore été identifiés ; dans ce cadre, le RMG réitère son avis antérieur (24/01/2021) de renforcer toutes les mesures en matière de voyages selon celles actuellement en vigueur pour le Royaume-Uni, l'Afrique du Sud et l'Amérique du Sud.</p> <p>Enfin, il existe des indications que le variant UK soit plus contagieux que le variant SA, de sorte qu'il est "possible" qu'à terme, le premier cité prenne le pas sur le variant SA ; il faut cependant attendre d'en savoir plus car l'impact de la vaccination jouera/peut jouer un rôle en la matière.</p>	
<p>4. Surveillance and detection</p>		
<p>4.1. Survey on quarantine (University of Ghent): POC Federated Entities (<i>information</i>)</p>	<p>Par le passé il avait été question d'une étude concernant le suivi de la quarantaine. Un budget fédéral a été mis à disposition à cet effet et la mission de recherche est en cours (initiée par l'Université de Gand). Il est demandé aux entités fédérées de fournir le nom d'une ou deux personnes de contact vers qui les personnes en charge de cette étude pourront s'adresser et demander de l'input p.ex. par rapport à la méthodologie de cette étude.</p> <p>Pour rappel, le but de cette étude est de voir dans quelle mesure les gens respectent la quarantaine, et si non pourquoi. Quels sont les éventuels obstacles rencontrés ou les raisons invoquées ? Il y a quelques semaines, le RMG s'était montré d'accord en principe sur le sujet mais avait souhaité ajuster la méthodologie adoptée (ex. : interrogation des field agents...). Actuellement la recherche est menée en Flandre mais d'autres entités peuvent éventuellement apporter leur contribution.</p>	<p>Pour plus d'informations concernant le projet de recherche, se référer au point 3.1 du rapport du 28/12/2020 (en pièce jointe).</p> <p>Les Communautés fourniront les coordonnées de leurs contacts d'ici le mercredi 10/02/2021.</p> <p>En outre, le RMG demandera aux chercheurs de présenter le projet la semaine du 22/02/2021.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	Il sera demandé aux chercheurs de présenter leur projet d'ici ca deux semaines (22/02/2021).	
5. Health care		
6. Stocks and shortages		
7. Communication		
8. International		
9. Date next meeting / agenda (approval)		La prochaine réunion aura lieu le jeudi 04/02/2021 de 16h à 18h.
10. AOB		
10.1. Sciensano's mandate for updating the document (information – Commissariat)	<p>L'OCC avait demandé d'apporter une mise à jour du document "<i>Proces voor signaaldetectie en het beheersen van clusters of heropflakkingen van nieuwe COVID-19 gevallen bij de bevolking</i>". Le Commissariat indique qu'il a été entre-temps convenu que le document sur l'Outbreak Management soit examiné ce jour en Préparatoire. La mission adressée à Sciensano n'a donc plus lieu d'être. Des discussions/décisions concernant l'approche et la gouvernance de la gestion des clusters et des épidémies doivent d'abord avoir lieu.</p> <p>Au niveau du RMG, le point peut donc être clôturé pour le moment. Il pourra éventuellement être remis à l'agenda si une demande explicite en ce sens est formulée. Si ça devait être le cas, le RMG demande qu'une description claire de la mission soit apportée et qu'elle soit soumise en temps utile au Sciensano/RMG pour qu'il puisse statuer sur la question de manière efficace.</p>	

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>La note abordée en CIM sur les « pistes de réflexion pour renforcer le système actuel de cluster detection et d'outbreak management » sera partagée avec les membres RMG.</p> <p>Sciensano confirme que le commissariat a bien pris en charge la révision du document, notamment les trois aspect principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de la transmission des données - La définition de seuils et mesures (GEMS, RAG) - L'optimisation des canaux de communication (Commissariat et NCCN vérifieront les schémas) <p>Les contacts avec les entités fédérées seront pris par le Commissariat et le tout sera remis dans un document complet.</p>	
<p>10.2. Communication problems</p>	<p>Des signaux émanent du terrain selon lesquels les services de médecine du travail et la population en général ne connaissent pas suffisamment les mesures. Sciensano informe le RMG que des directives erronées circulent au sein des ELZ et de la médecine du travail (ex. : test le 9^e jour pour les cas confirmés). Comme il s'agit de personnel de santé, le RMG écrira aux cercles de médecins généralistes, à la SSMG, à Domus Medica et aux associations de médecine du travail pour leur rappeler les directives existantes et mises à jour qui s'appliquent également dans le cas des VOC.</p> <p>Plus largement, l'aspect de la communication dans son ensemble semble nécessiter une amélioration (cf. aussi point précédent). Le président du RMG est d'avis que la communication à l'attention du grand public et autres pourrait être plus optimale. Différents points qui ont été décidés et directives formulées n'atterrissent apparemment pas assez où il le faudrait ou, à tout le moins, un flou règne quant à savoir dans quelle mesure, de quelle manière et par qui il a été donné suite aux demandes du RMG de renforcer la communication (p. ex. port correct du masque, se faire tester à temps, raison d'être de la quarantaine, flowchart pour les administrations locales relatif à la visualisation des directives existantes, etc.).</p>	<p>Le RMG demande aux acteurs de la communication concernés de renforcer la communication à l'égard de la population et des professionnels.</p> <p>Le RMG écrira aux médecins généralistes, à Domus Medica, à la SSMG et aux associations de médecine du travail pour leur rappeler de suivre les directives Sciensano existantes, également dans le contexte des VOC.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>Le Commissariat demande de bien vouloir transmettre des exemples concrets de problèmes de communication pour qu'on puisse les améliorer et apporter un retour concret. Avec Infocel on a une vue d'ensemble de l'aspect communicationnel et des réunions hebdomadaires ont lieu au sujet d'accords et de la mise en œuvre relatifs à cet aspect de la communication.</p> <p>Sciensano confirme que la question des épidémies dans les écoles et des directives qui y sont liées sera abordée en conférence de presse cette semaine. Ainsi les procédures officielles seront confirmées à l'égard du public.</p>	
<p>10.3. Adaptation legal basis of the federated entities in relation to the decisions taken in OCC</p>	<p>La problématique de la traduction des décisions OCC dans les bases légales des entités fédérées a été abordée par un groupe de travail (réunissant les cabinets du travail des entités fédérées). Ils ont également discuté des fonctions critiques dans les secteurs essentiels, mais ne sont pas arrivés à un accord. Or, dans les décisions de l'OCC il est indiqué qu'une adaptation des décrets est nécessaire avant le premier avril 2021, entre autres concernant la liste d'exceptions à la quarantaine, le prélèvement de test, etc. Le président du RMG a demandé au Cabinet Dermagne quelle était la prochaine étape, le point sera remis à l'agenda dès qu'on aura eu un retour.</p>	
<p>10.4. Cold Wave</p>	<p>Compte tenu de la vague de froid qui s'annonce, le président du RMG vérifie auprès des régions que cela relève toujours bien de leur compétences et des autorités locales.</p> <p>Le RMG reste disponible en cas de besoin, les régions pourront lui adresser un signal si nécessaire.</p>	<p>Le RMG demande aux entités fédérées de lui signaler si une coordination au niveau fédéral est nécessaire pour faire face à une "vague de froid".</p>

Participation list

Last Name	First Name	Organization	Email
Alen	Victor (RMG Support)	FOD Volksgezondheid	victor.alen@health.fgov.be
Bouton	Brigitte	Région wallone	Brigitte.BOUTON@aviq.be
Callens	Michiel	Vlaanderen	Michael.callens@vlaanderen.be
Cuignet	Deborah	cabinet Bénédicte Linard	deborah.cuignet@gov.cfwb.be
De Ridder	Ri	Kabinet Vandenbroucke	Ri.DeRidder@vandenbroucke.fed.be
De Schutter	Iris	Agentschap Zorg en Gezondheid	iris.deschutter@vlaanderen.be
Denonne	Charles	FAGG / AFMPS	charles.denonne@fagg-afmps.be
Detaille	Emilie	cabinet Christie Morreale	emilie.detaille@gov.wallonie.be
Frippiat	Frédéric	AVIQ	Frederic.Frippiat@aviq.be
Gijs	Geert	FOD Volksgezondheid	Geert.Gijs@health.fgov.be
Henry	Anne-Claire	Fédération Wallonie Bruxelles	anne-claire.henry@one.be
Kalimira	Nyota (RMG Support)	FOD Volksgezondheid	nyota.kalimira@health.fgov.be
Lernout	Tinne	Sciensano	Tinne.Lernout@sciensano.be
Pardon	Paul	FOD Volksgezondheid (Voorzitter RMG)	paul.pardon@health.fgov.be
Quoilin	Sophie	Coordinateur RAG	sophie.quoilin@sciensano.be
van de Konijnenburg	Cecile	FOD Volksgezondheid	cecile.vandekonijnenburg@health.fgov.be
Van Gucht	Steven	Sciensano	steven.vangucht@sciensano.be